

Nouvelles de La Cause



Le commencement de l'amour du prochain consiste à apprendre à l'écouter.

Dietrich Bonheffer

N° 495 Juillet - Août - Septembre 2018

ÉDITORIAL

Vacance, vacuité, vide... ce n'est pas très attractif, pourtant lorsqu'un espace se vide, se libère, quelque chose de nouveau peut survenir. La rupture du rythme des activités qui s'enchaînent et finissent parfois par enchaîner, crée un espace de réceptivité. Les vacances ne sont pas synonymes de vide, mais d'ouverture et de renouveau.

Redécouvrir la beauté de la nature, loin des bruits incessants de notre urbanisme, faire silence en soi, saluer le passant croisé sur un chemin, voir cette personne rencontrée comme un être unique et non comme un individu dans une foule anonyme, devenir peu à peu réceptif. Prendre le temps pour se taire, entendre, écouter, laisser surgir en soi l'abondance, la richesse de vie portée par ceux qui nous entourent. N'y a-t-il pas aussi une philosophie du vide à préserver en soi pour accueillir la réalité de l'autre et aussi de Dieu, le Tout Autre ?



Sol Fa Sol (SOLidaires FACE à la SOLitude) privilégie la rencontre, l'écoute. Ce réseau de la Fondation La Cause porte en lui la musique de l'amitié et un goût de bonheur partagé. Ces groupes régionaux permettent de tisser un réseau solidaire qui fait du bien. Quelques animateurs bénévoles, responsables des activités locales,

partagent leur expérience dans ce numéro.

«La rencontre est une fête», c'est le message que la première *Nuit du handicap* organisée en France a fait passer. Le département **Handicap Visuel** de la Fondation La Cause était présente et vous donne ici un petit retour sur cet événement qui s'est tenu dans plusieurs lieux de France et

qui a réuni 14 000 personnes sur le parvis de Notre Dame.

La Cause lieu d'écoute, de rencontre et de partage. Cette vision dynamique anime le partenariat tissé avec les responsables chrétiens d'Haïti, du Togo, de Madagascar, du Cameroun ou de Corée-du-Sud... Nous fêtons cette année 30 ans de présence de La Cause à Madagascar (initiée à l'époque par le pasteur François Grellet, en réponse à l'appel des églises FJKM), 25 ans de création du service parrainage et de l'aide au développement suite à mon premier voyage en 1993. Pour fêter ces anniversaires, La Cause a lancé un parrainage d'arbres qui a déjà permis la plantation de plus de 600 arbres fruitiers pour trois orphelinats à Madagascar. Le film de la dernière mission de la Fondation La Cause permet de découvrir ces réalisations et de recevoir la reconnaissance des responsables malgaches (à voir sur le site www.lacause.org). Le département **Enfance** aborde aussi un thème d'actualité : le secret de la filiation, l'accouchement anonyme, dit « sous X », et l'adoption, pour nourrir la réflexion à l'aide de notre expérience.

Bonne lecture
et bon été !

Alain Deheuvels
Pasteur - Directeur Général
de la Fondation La Cause



Sommaire du N° 495

- SOLFASOL, un réseau national pour les célibataires
- Parrainage et Aide humanitaire
- Nutrition et formation en aviculture
- Adoption
- Une petite pièce: la collecte des enfants des Écoles du dimanche
- L'accouchement sous « X »
- La Nuit du Handicap
- À noter
- Un nouveau logo pour La Cause



SOL FA SOL

UN RÉSEAU NATIONAL POUR LES CÉLIBATAIRES

Même si Sol FA SOL n'est pas un groupe musical, on pourrait dire qu'il interprète l'Hymne à la joie, tant les rencontres sont pleines de gaîté et de chaleur humaine. Les personnes vivant en « Solo », qu'elles soient veuves, divorcées ou célibataires, les jeunes et les moins jeunes, toutes ont grand plaisir à se retrouver pour des activités ludiques, touristiques ou culturelles sur la base du partage spirituel chrétien. Créé dès 1999, ce concept de rencontres amicales de Solos a su rejoindre les attentes de nombreuses personnes. Des séjours réunissent annuellement les groupes locaux pour des rencontres conviviales de grande envergure. Lors de la dernière, au mois de mai en Cévennes, les animateurs, responsables des groupes régionaux, ont répondu à nos questions.

Quel intérêt pour des personnes seules de se retrouver entre elles ?

Dominique Roussel, groupe 06 :

Les célibataires apprécient de pouvoir rencontrer des personnes qui sont dans les mêmes situations de Solo et de se sentir comprises, même si chacun a sa propre histoire. Partager leurs richesses, leurs dons, leur ressenti, leur vécu permet de sortir de la solitude et de se lier d'amitié avec des personnes sortant de son cercle habituel. On peut aussi vivre à plusieurs ce que l'on ne peut vivre seul, par exemple de belles randonnées en montagne.

Qu'est-ce qui vous a motivée à devenir responsable d'un groupe local ?

Monique Rossano, groupe 13 :

Je participe aux sorties mensuelles de Sol Fa Sol du « 13 » depuis plusieurs

années et j'ai toujours apprécié la fraternité qui règne dans ces rencontres. J'aime les moments de convivialité, la découverte de nouveaux lieux à visiter, les musées, etc., et j'ai eu le bonheur de faire partager ces goûts à des frères et des sœurs en Christ. Quand ils ont passé une belle journée, cela me réjouit. « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ».



Il se crée des liens d'amitié et c'est aussi pour moi une source de joie.

On peut être Solo et dynamique ! Quelle énergie circule dans le groupe du « 06 » ?

Hervé Pfennig, groupe 06 :

Nous, animateurs, sommes heureux de nous mettre au service des Solos qui sont parfois dans le trouble, la culpabilité ou la tristesse.

Le fait de participer à nos sorties leur donne un espace de rigolade et d'amitié, avec des contacts possibles en dehors de nos rencontres. Nos réunions se composent de grandes randonnées, été comme hiver (avec raquettes), ou découverte des villages de la côte. Ensuite un temps de convivialité avec des chants et un partage spirituel (recueils fournis par La Cause). Avec les dix règles d'or du partage, nous sommes libres de nous exprimer et de ne pas être jugés. Nous prions aussi les uns pour les autres et voyons de belles choses



se réaliser ! Puis le repas fraternel clôt la journée dans une franche bonne humeur !

Quelle solidarité vivez-vous à SOL FA SOL ?

Voahangy Randrianasolo, groupe 13 :

Un des versets piliers de mon cheminement avec DIEU est : Aimer DIEU et aimer mon prochain comme moi-même !!! (Lc 10.26)

Un grand défi chaque jour ! Mon prochain : mes proches de cœur et de sang, ceux que je rencontre chaque jour sur mon chemin, et les prochains plus lointains.



Ce qui me plaît dans SOL FA SOL, c'est cette solidarité face à la solitude, que nous vivons une fois par mois en tant que SOLOS ; J'aime aussi soutenir les œuvres de la Fondation La Cause qui apporte son aide aux enfants accueillis dans tous les centres du tiers-monde qu'elle soutient activement. J'organise chaque année un repas malgache dans ma communauté pour aider au financement des orphelins à Madagascar.

Que vous apporte cet engagement d'animateur ?

Nadine Bourcier, groupe 13 :

Pour le peu de travail à fournir, cela m'apporte beaucoup de bonheur. Oui, il faut chercher des idées de sorties, de visites ; il faut se réunir une fois par trimestre et établir un programme ; mais en retour, quand le jour « J » est là, j'éprouve une grande joie



de voir que Dieu est déjà au rendez-vous et qu'Il nous bénit. La journée se déroule dans la bonne humeur, l'écoute et la bienveillance. J'aime les fous rires, les imprévus et la richesse de nos différences qui donnent un tissage riche en couleurs harmonieuses. J'aime la profondeur de nos partages spirituels. Il en découle de l'amitié et de la convivialité.

Quelles activités vivez-vous à Sol Fa Sol Est ?

Denis Piguet, groupe 90-25 :

Le groupe Sol Fa Sol Belfort-Montbéliard couvre 4 départements :

Doubs (25),
Territoire-de-Belfort (90),
Haut-Rhin (68),
Franche-Comté (70). Chaque sortie réunit environ 15 personnes, parfois plus, avec un petit groupe de

tâche en lien avec celles des autres, pour en dégager une belle phrase musicale que les participants pourront chanter, danser. Lorsque chacun-chacune entre dans la danse de ce week-end, une symphonie harmonieuse à plusieurs voix se joue pour le bien-vivre de ces jours si précieux. «C'est un cadeau d'être Solo pour pouvoir vivre les week-ends Sol Fa Sol!» dit une participante.

En tant qu'écouter, quels besoins exprimés par les solos avez-vous entendus ?

Katy LEGEAY, conseillère conjugale et familiale, écoutante aux séjours Solos nationaux de la Fondation La Cause :

Les entretiens sont pour les Solos l'occasion de partager leurs questionnements. Ils ont besoin d'être écoutés, compris, parfois rassurés ou encouragés. Un Solo comme toute

personne a des questions inhérentes à son histoire et à sa manière d'appréhender la vie. Cela peut être une interrogation face à un enfant, une personne de son entourage ou dans le milieu professionnel. Mais aussi une difficulté de vie, une situation qui l'empêche de se réaliser pleinement. Certains questionnements tournent aussi autour de l'attente d'un conjoint.

1- *Je me sens seul(e) et cette solitude me pèse lourdement. Ce serait tellement bien de pouvoir partager les bons moments et les moins bons avec quelqu'un.*

2- *Puis-je encore plaire ? Suis-je une personne qui peut attirer, intéresser quel-*



qu'un ? Quels sont mes points forts ? Qu'aurais-je à travailler ? En tant que Solo, je n'ai personne pour me faire un retour à propos de mes richesses.

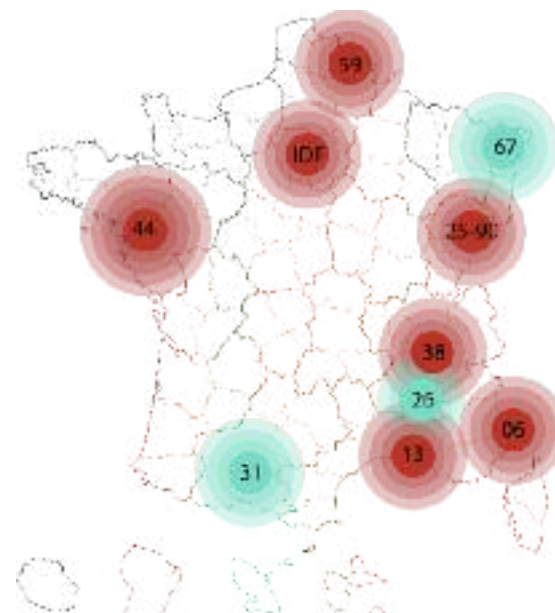
3- *Puis-je encore faire confiance ? Si j'ai été blessé(e) dans une relation précédente, comment retrouver et accorder à l'autre ma confiance ?*

Souvent, quand une question a été exprimée, mise en mots, la personne l'appréhende déjà autrement. Avoir été entendu donne une autre assurance et aide à trouver des pistes.

Nicole Deheuvels
Directrice du
Département
Solos-Duos



Carte des groupes SOL FA SOL en France



En rouge : les groupes existants
En vert : les groupes à venir



fidèles et encore des nouveaux qui arrivent. Les sorties déjà réalisées : randonnées, bowling, baignade aux Thermes, visite des Marchés de Noël, repas à thèmes (africain et diététique) préparés ensemble sous la conduite d'un spécialiste... La plus originale : manger une fondue, bien installés dans une calèche tirée par un cheval !

Sol Fa Sol, trois notes de musique. En tant que musicienne, quelle mélodie se dégage de ce week-end Sol Fa Sol ?

Monique Zamora, musicienne responsable de l'accompagnement musical du week-end :

La mélodie harmonieuse d'une rencontre Sol Fa Sol se construit. Sur une page blanche, Nicole trace une portée musicale, avec l'organisation matérielle du séjour. La clef du bon fonctionnement passe par toutes les bonnes volontés qui acceptent de jouer cette partition.

Chaque animateur du week-end a ses propres notes à jouer pour assurer sa



DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE

PARRAINAGE - AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le budget 2017 a représenté **186 741 €** d'aide pour **1 200 enfants**.

85% des sommes reçues sont directement envoyées aux organismes soutenus.

Les 15% complémentaires permettent de financer la participation aux frais des délégués dans chaque pays, les voyages de missions et des frais administratifs.



Vergers



Minibus

MADAGASCAR

195 parrainages pour un montant de 51 208 €

Partenaires :

- 7 centres d'accueil d'enfants orphelins ou vulnérables
- Une cantine scolaire organisée par les Sœurs de Mamré
- Soutien aux étudiants en partenariat avec la Ligue pour la Lecture de la Bible d'Antanarivo.

33 767 € de projets humanitaires réalisés :

- Achat d'un minibus (Akany Soa)
- Reforestation et création de vergers (Akany Soa, Avotra, Catja)
- Construction de réseau d'accès à l'eau potable (château d'eau, puits et réfection des canalisations de distribution) (Catja)
- Aide aux études supérieures (frais d'inscription - formations professionnelles) (Akany Fanantenana)
- Puits motorisé (Avotra)
- Réfection des sanitaires et de salles d'eau (Akany Fanantenana)
- Construction d'un bâtiment polyvalent (Catja)
- Envoi d'une Volontaire du Service International (VSI) auprès des Sœurs de Mamré pour l'animation des enfants et l'apprentissage du français.

Objectifs 2018 :

- Achever l'extension et la réfection du bâtiment d'Akany Soa)
- Construire un poulailler pour l'orphelinat Tobin'Ny Mpamafi
- Développer la plantation et l'exploitation de vergers.



Poules pondeuses



Construction Akany Soa



Puits motorisé



Sanitaires



TOGO

73 parrainages pour un montant de 20 266 €

Partenaire :

- Le CAST (Centre d'Action Sociale du Togo)

Projets réalisés :

- Bourses d'études pour des enfants et des étudiants du Centre.
- Réfection de la toiture du bâtiment principal endommagée par une violente tempête.

Objectifs 2018 :

- Achever la restauration du bâtiment polyvalent du centre.
- Assurer la mise aux normes du CAST selon les directives du Ministère des Affaires Sociales pour maintenir son habilitation à accueillir des enfants orphelins ou vulnérables.



Le CAST



Construction au CATJA

DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE

HAÏTI

216 parrainages pour un montant de 67 257 €

Partenaires :

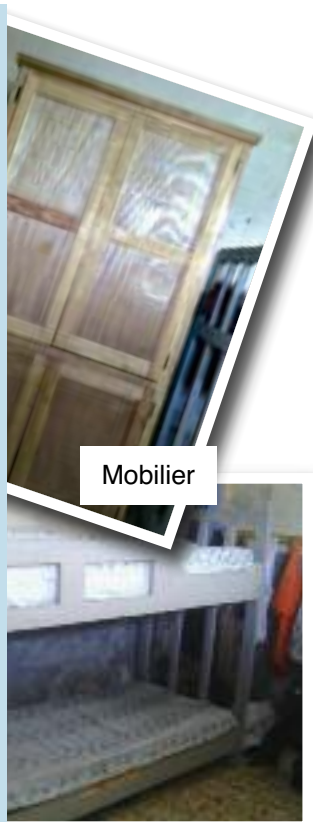
- 8 centres d'accueil d'enfants orphelins ou vulnérables
- Un programme d'aide et d'accompagnement de Kettia Jérôme, étudiante en 6^e année de Médecine.

Projets réalisés :

- 25 759 € d'aide humanitaire dont 20 255 € de « mobilier », assurant à chaque enfant des Centres soutenus par La Cause un lit et une armoire individuels.

Objectifs 2018 :

- Soutenir les orphelinats pour l'alimentation et la scolarisation des enfants.



Mobilier

NUTRITION ET FORMATION EN AVICULTURE

Le Centre « Tobin'ny Mpamafy », situé à Itaosy, en banlieue d'Antananarivo, accueille depuis près de 40 ans des orphelins et des personnes âgées indigentes, mais aussi des femmes isolées accompagnées de leurs enfants, souvent très jeunes, que la misère a conduites à la rue. **Actuellement 519 pensionnaires, dont 227 enfants de moins de 15 ans (50 d'entre eux ont moins de 5 ans), y résident.**

Ces personnes y trouvent un soutien au moyen d'un programme de réhabilitation leur assurant des conditions de vie dignes. Les enfants sont pris en charge sur le site de l'orphelinat et bénéficient d'une scolarisation et d'un accompagnement spirituel.

L'alimentation est le premier poste de dépenses du Centre. Aussi souhaite-t-il développer un projet « poules pondeuses ». À court terme, l'objectif premier est de renforcer l'apport en protéines des enfants accueillis et plus particulièrement des petits de 0 à 5 ans. Dès que le projet sera mis en œuvre, les œufs en sur-nombre seront vendus afin de financer une caisse de solidarité. À plus long terme, ce programme donnera accès à une formation agricole en aviculture aux jeunes du Centre.



D'un montant de 24 708 653 Ariary, soit 7 267 €, la réalisation de l'ensemble du projet, financé par La Cause grâce aux dons qui seront recueillis, s'échelonne sur 12 mois. Un poulailler modèle, une poussinière seront construits permettant l'élevage de 500 poules pondeuses. Le coût total tient compte également du personnel chargé d'accompagner le démarrage du projet ainsi que de la formation des jeunes aux techniques d'aviculture.

Véronique Goy
Directrice du département Enfance



CAMEROUN

24 Parrainages pour un montant de 6 740 €

Partenaire :

- Le CJARC (Centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun)

Objectifs 2018 :

- Développer le parrainage des enfants aveugles de l'école inclusive Louis Braille à Yaoundé
- Favoriser les échanges entre les enfants aveugles et les parrains-marraines brailleuses.



Sourire en étudiant !

FRANCE :

- 700 € ont été reçus en faveur de deux jeunes issus de milieux défavorisés et ont permis d'offrir à un jeune un séjour d'été pour un camp de scoutisme, et pour l'autre une inscription à un camp Baladins.



ADOPTION

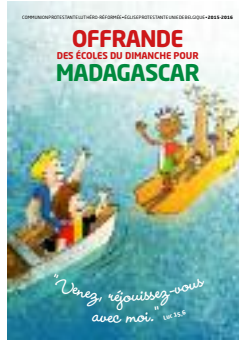
La Fondation La Cause est un Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA) enregistré dans tous les départements français. Une famille disposant de son agrément peut solliciter La Cause qui dispose d'une habilitation à suivre les adoptions d'enfants nés en France ou à Madagascar (le couple doit être prêt à rester trois mois consécutifs dans ce pays pour les démarches administratives).

La Fondation La Cause est habilitée à recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, pour 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ainsi que des dons déductibles de l'Impôt Sur la Fortune, à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation La Cause est autorisée à recevoir des legs et donations dispensés des droits de mutation.

UNE PETITE PIÈCE...

32 833,41 €!

Tel est le bilan des dons collectés en faveur de Madagascar par la campagne des Écoles du Dimanche (EdD) de France et de Belgique. En 2017 et 2018, deux orphelinats de l'Île Rouge ont bénéficié de cette générosité. : le centre CATJA (Centre d'Accueil et de Transit des Jumeaux Abandonnés), sis à Mananjary et le Centre Akany Soa, à Antsirabé.



Ce financement a permis d'offrir des vacances aux enfants de ces deux structures, mais aussi :

- Au Centre Akany Soa
 - L'installation de panneaux solaires et la réfection du réseau électrique du centre pour l'autonomie énergétique
 - L'extension du bâtiment principal afin d'installer des sanitaires séparés pour les filles et pour les garçons.

- Au Centre CATJA
 - Le creusement d'un puits et la réalisation d'un château d'eau et d'un réservoir
 - La construction d'un nouveau bâtiment polyvalent. La moitié du coût a été financée par les EdD, l'autre moitié a été financée par le concert de la Vente de La Cause en mars 2018.

D'une petite pièce peut naître une grande réalisation et la solidarité internationale des enfants n'est pas un vain mot!

Véronique Goy
Directrice du département Enfance

L'ACCOUCHEMENT « SOUS X »

L'accouchement « sous X » permet à toute femme d'accoucher sans révéler son identité. Ce fait interroge car il s'agit d'un choix délibéré. C'est une rupture brutale du premier lien de l'enfant: la filiation.

L'enfant « pupille de l'État »

La société occidentale a depuis longtemps maintenu une alternative à l'avortement et à l'infanticide. En France, l'abandon d'enfant s'inscrit dans un cadre juridique, offrant à celle qui ne veut pas (ou ne peut pas) assumer la vie qu'elle a portée, une possibilité d'abandon.

Dans le passé, ce fut d'abord le tour conventuel où était déposé discrètement le nourrisson, ensuite recueilli par des nonnes. Ce tour d'abandon fut supprimé par la loi du 27 juin 1904 relative au service des enfants assistés. Il a été remplacé par un bureau d'admission de l'État, ouvert de jour comme de nuit, où une mère pouvait confier secrètement son enfant, sans décliner son identité. Ce service, tout en indiquant aux femmes les conséquences de cet abandon, lui proposait aide et soutien et prenait alors en charge l'enfant, désormais *pupille de l'État*. Même si la législation montrait ici une première rupture avec la tradition du « tour », l'intérêt des origines n'était pas encore une priorité pour les autori-

tés, soucieuses avant tout du devenir familial de l'enfant.

Les textes relatifs à l'adoption précisaient bien le cadre du recueil et de l'abandon de l'enfant comme de l'anonymat offert à la mère. En revanche, le droit au secret n'a été inscrit dans le code civil qu'en 1993. Il précise que, lors de l'accouchement, la mère peut demander le secret de son admission et de son identité.

L'abandon de l'enfant pose un enjeu filiatif que l'adoption symbolise. Confié à l'Aide Sociale à l'Enfance, l'enfant est placé dans une perspective d'adoption, après le délai légal de rétractation de deux mois offert à la mère de naissance. L'enfant ne connaît pas ses origines, tenues secrètes à la demande de la mère. Cela explique que de nombreux dossiers d'enfants, nés anonymement avant 2002, ne contiennent que peu de renseignements sur leur mère biologique. Pourtant, la question de l'enfant qui grandit reste inévitable et légitime: « Comment suis-je arrivé là ? »

La recherche des origines pose la filiation

Les problèmes identifiés, posés à ces enfants par le secret de leur naissance, et la pression des enfants nés sous X ont conduit le législateur à prendre position.

La loi du 22 janvier 2002, relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État, ouvre une brèche dans l'accompagnement de l'accouchement anonyme. L'anonymat reste

garanti mais l'accès aux origines devient possible. Pour encadrer la recherche des origines, le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) est créé. Les mères de naissance sont invitées à laisser des informations sur leur santé, les origines ethniques de l'enfant, les circonstances de la naissance et les motifs de l'abandon. Elles ont également la possibilité (mais pas l'obligation) de laisser leur identité sous pli fermé. À sa majorité, l'enfant peut désormais avoir accès à ses origines personnelles.

Le CNAOP devient l'intermédiaire entre le jeune et sa mère de naissance. Le CNAOP peut la rechercher et permettre un contact si l'enfant en fait la demande. Pourtant si les recherches aboutissent, la mère de naissance garde toujours le droit de refuser ce contact et de conserver l'anonymat, et cela même après son décès. L'accouchement anonyme montre un choix singulier pour la mère: accepter de donner la vie à l'enfant et renoncer à la parentalité.

La levée du secret et la communication à l'enfant de l'identité de son parent de naissance ne conduisent pas nécessairement à une rencontre. Celle-ci ne peut découler que de la volonté commune du parent de naissance et de l'enfant de se rencontrer. En aucun cas, le CNAOP ne peut se substituer à la volonté des personnes concernées.

La Convention européenne des Droits de l'homme a validé deux fois ce

DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE

dispositif, qui instaure un équilibre entre le droit de connaître ses origines et le droit à la protection de la vie privée.

La levée du secret ou la déclaration d'identité n'a pas de conséquences juridiques: *L'accès d'une personne à ses origines est sans effet sur l'état civil et la filiation. Il ne fait naître ni droit ni obligation au profit ou à la charge de qui que ce soit.* (art. L 147-7, Code Action Sociale et Familles). La recherche des origines traduit une quête intrinsèque à chaque être à vouloir connaître toute son histoire.

Cette quête engendre une profonde réflexion sur l'accompagnement de l'accouchement anonyme, pour ceux qui y sont opposés comme pour ceux qui y sont favorables. Les opposants à l'accouchement anonyme invoquent la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la France en 1990, qui précise le droit de chaque enfant à connaître ses origines, et à être, dans la mesure du possible, élevé par ces derniers. Ces associations insistent également sur les dommages psychologiques liés au secret de la filiation imposé à l'enfant né sous X. Selon leurs souhaits, d'un accouchement anonyme, on s'orienterait davantage vers un accouchement dans la discrétion, assurant à la mère la possibilité de ne pas élever son enfant et à l'enfant d'avoir une famille.

Une filiation retrouvée ?

Le rapport aux origines est inévitable chez l'enfant et c'est une étape nécessaire dans la construction psychique vers l'âge adulte. Ce moment émotionnel sera vécu plus brutalement pour un enfant adopté qui lui, sera en quête de ses origines. À son histoire parentale, il devra ajouter un lien filiatif inconnu. Cette recherche s'accompagne souvent d'un sentiment de déloyauté envers les parents adoptants, car l'enfant né sous X attend beaucoup de la levée du secret. Une fois ces problèmes résolus – avec plus ou moins de facilité – s'ouvre alors pour les parents et l'enfant le moyen de construire leur propre histoire de filiation dans le respect du vécu de chacun.

Quel équilibre trouver entre le droit à accoucher anonymement, et le droit de l'enfant à connaître ses origines? L'accouchement anonyme suspend la filiation, le cadre juridique du recueil de l'enfant l'interrompt au profit d'une filiation retrouvée, celle de l'adoption. Dans ce contexte, le débat autour du secret des origines en matière d'accouchement anonyme n'interroge pas seulement le droit des femmes à accoucher dans le secret, il pose aussi la question du secret autour de la procréation: donneurs de gamètes ou d'ovocytes,

recherche d'ADN.

Depuis 1923, La Cause s'engage pour les enfants vulnérables ou privés de famille. Elle a pour vocation de trouver des parents aux orphelins qu'elle recueille ou qui lui sont confiés. L'accueil des femmes enceintes en difficultés est également un engagement de la Fondation. Elle accompagne les femmes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas assumer l'enfant à naître. Elle offre un espace neutre pour permettre aux femmes, dans cette réflexion, de prendre du recul afin de mesurer les conséquences de la décision qu'elles s'approprient à prendre et cela sans jugement. C'est un temps d'écoute où la femme peut librement exprimer les circonstances dans lesquelles elle décide de ne pas élever cet enfant. Elle peut aussi choisir de le garder au terme de cet accompagnement. Ce temps d'écoute est aussi un temps de confiance car, bien avant la loi de 2002, La Cause a su collecter les informations de la filiation biologique aujourd'hui disponibles pour la recherche des origines.

Véronique Goy
Directrice du dépt Enfance

À voir sur Youtube: l'histoire de Lydie, adoptée par l'intermédiaire de La Cause, un magnifique témoignage dans l'émission *Mille et une vies*.
<https://www.youtube.com/watch?v=4JT-c-Hjxyc>



DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT



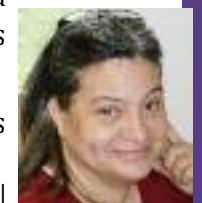
À l'initiative de l'Office Chrétien des personnes Handicapées et pour fêter les 50 ans de la revue *Ombres et Lumière*, il a été organisé le samedi 9 juin la première *Nuit du handicap*, pour créer la rencontre, briser les clichés, révéler les talents. Dans une vingtaine de villes, spectacles ou ateliers associaient des personnes valides et des personnes handicapées. À Paris et Versailles, où La Cause était représentée, l'affluence a été bonne voire très bonne.

À Paris, sur le Parvis de Notre Dame, ce sont près de 14 000 visiteurs qui ont été accueillis entre 17 h et minuit, et qui ont pu apprécier de la danse, du mime, de la musique, mais aussi des activités sportives (tennis de table, basket, parcours en fauteuil...), ainsi que des ateliers d'origami, de yoga du rire, d'initiation au Braille, et des expositions. À Versailles, La Nuit du Handicap a connu également un grand succès avec la participation de nombreuses familles aux différentes activités: danse, chansons, magie...

La Cause animait, avec Joëb Fidaly, Daniel Termignon et Dominique Pauvret à Paris, et avec Véronique Goy à Versailles, des ateliers Braille qui ont attiré de nombreux curieux et peut être de futurs bénévoles, guides accompagnateurs ou donneurs de voix.

La *Nuit du handicap* devrait connaître une nouvelle édition l'année prochaine. Souhaitons que davantage de villes encore soient associées à cet événement original et convivial !

Dominique Pauvret, Directrice du département Handicap Visuel



INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * I

Pour tout renseignement : La Cause 01 39 70 60 52 - www.lacause.org - fondation@lacause.org

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT

Vacances pour les handicapés visuels et les accompagnateurs solidaires, organisées par La Cause, du 28 août au 3 septembre, dans les Cévennes. Un séjour adapté comprenant des activités culturelles, touristiques, musicales, spirituelles, avec notamment participation à l'Assemblée du Désert de Mialet.



Pour les couples : La session pour les couples aura lieu dans les Pyrénées, du lundi 30 juillet au samedi 4 août, à Garaison, près de Monleon Magnoac (65). Les enfants bénéficient d'un programme d'animation adapté à l'âge.

À NOTER...

Vente de La Cause 2019

Changement de date ! Elle aura lieu les 15 et 16 mars 2019, à l'Église américaine.

Invitez La Cause !

Nous sommes reconnaissants d'être invités à présenter nos actions et serons heureux de vous retrouver ou de faire connaissance avec vous à ces occasions.

Vente de tissus

Offerts par l'entreprise Jules Tournier de Mazamet, au profit des actions de La Cause, le **mercredi 19 septembre de 9h à 17h, au siège de La Cause.**

Activités 2017 :

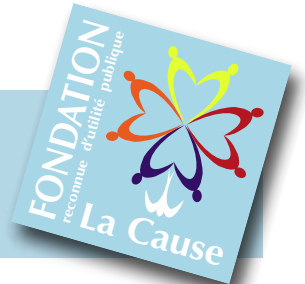
Le rapport d'activités 2017 (31 pages) peut vous être envoyé sur demande par mail.

Humour



Les Nouvelles de La Cause se lisent à tout âge !

UN NOUVEAU LOGO POUR LA CAUSE



Pour représenter La Cause, nous avons voulu créer ce qu'on pourrait appeler « notre » croix huguenote, un logo qui rappelle la croix huguenote (elle est présente dans toute l'histoire de la Cause) mais qui est spécifique à la Fondation, et qui parle un peu de ce que fait notre œuvre — il faut plutôt écrire *vo*tre œuvre tant il est vrai que sans vous tous qui soutenez jour après jour La Cause, nous ne pouvons rien faire.

Des silhouettes qui se tiennent par les bras dessinent « notre » croix huguenote. Elles symbolisent cette solidarité que vous manifestez en nous soutenant au quotidien, cette entraide voulue par les fondateurs de La Cause et qui reste toujours aujourd'hui la raison d'être de notre action. Elles dessinent en creux 4 cœurs, comme le faisaient les fleurs de lys dans les croix huguenotes plus classiques, pour rappeler combien l'affection, la communion fraternelle et le soin de l'autre sont *au cœur* de notre action. Elles sont de quatre couleurs différentes car la Fondation agit dans quatre directions principales. Et ce qui concerne la Fondation toute entière est en blanc, le rassemblement de toutes ces couleurs.

La Cause a bientôt cent ans ! Mais son action n'est pas dépassée. Elle répond toujours à des besoins criants d'actualité. C'est pourquoi elle doit se

faire connaître à de nouveaux publics, de nouveaux bénéficiaires et de nouveaux soutiens. Se faire connaître, cela implique de parler de nous et d'être clairement identifiés, c'est la raison d'être de ce logo. Il ne changera rien à lui tout seul, c'est, comme toujours, vous qui changerez les choses en soutenant la Cause et ses actions, en la faisant connaître autour de vous. Ce logo parle de la Fondation La Cause, mais ceux qui en parlent le mieux c'est vous. Merci pour votre fidèle soutien !

Matthieu Arnera
Directeur communication



N° 495 : Juillet-Août-Septembre 2018
Organe trimestriel de la *Fondation La Cause*
69 av. Ernest Jolly 78955 Carrières-sous-Poissy
01 39 70 60 52 - fondation@lacause.org
www.lacause.org
Directeur de publication : Alain Dehevels
Abonnement : 4 € - Prix du numéro : 1 €
La Banque Postale :
FR10 20041000 0157 5535 9F02 037
Suisse : La Cause, Bulle 18-1723-4
Imprimerie : Alliance Partenaires Graphiques
Commission Paritaire n° 0620 G 86756